

Suivi du dossier Service Territoires et environnement celine.pons@oise.chambagri.fr

N/Réf. HA/FP/CP/urba 22-02005

Obiet Révision du SCOT CCPE Collecte des informations Beauvais, le 18 février 2022

Monsieur le Préfet D.D.T. - S.A.U.E. Bureau de la Planification 40 rue Jean Racine - B.P. 317 60021 BEAUVAIS cedex

## Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communauté de la Plaine d'Estrées.

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a besoin d'informations précises et actuelles sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour réaliser le volet agricole du diagnostic prescrit par l'article L 122.1 du Code de l'Urbanisme, lequel doit identifier les besoins relatifs aux activités agricoles.

La Chambre d'Agriculture ne détient pas ces informations mais peut aider les communautés de communes, sur commande, à collecter les informations nécessaires.

Nous estimons qu'une enquête auprès des professionnels agricoles concernés, sur le terrain, est souhaitable afin d'apprécier la contribution effective des activités agricoles à l'aménagement du territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé ANCELLIN



REPUBLIQUE FRANCAISE